

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

- LOI -

3 oct. Loi n° 32-2011 modifiant certaines dispositions
de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant code
de la nationalité congolaise..... 1091

- DECRETS ET ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Nomination..... 1091

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

- Nomination..... 1091

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

- Nomination..... 1093

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- Nomination..... 1093

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE -

- Annonce légale..... 1093

PARTIE OFFICIELLE

- LOI -

Loi n° 32 - 2011 du 3 octobre 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier : La loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise est modifiée ainsi qu'il suit :

- le 7^e alinéa de l'article 32 est abrogé ;
- article 47 nouveau : Perd la nationalité congolaise, le Congolais qui, ayant acquis une nationalité étrangère, est autorisé, sur sa demande, à perdre la nationalité congolaise.

Article 2 : La présente loi, qui prend effet à compter du 20 janvier 2002, sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 3 octobre 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle de la souveraineté, garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains,

Aimé Emmanuel YOKA

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

Raymond Zéphirin MBOULOU

- DECRETS ET ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

PRESIDENCE DE LA REUBLIQUE

NOMINATION

Décret n° 2011 - 617 du 4 octobre 2011. M. **EBVOUNDI (Grégoire)** est nommé, avec rang et prérogatives de conseiller spécial du Président de la République, chef du cabinet du ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **EBVOUNDI (Grégoire)**.

Décret n° 2011 - 618 du 4 octobre 2011. M. **GOUEMO (Alphonse)** est nommé conseiller du Président de la République chargé du suivi des lycées d'excellence.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **GOUEMO (Alphonse)**.

Décret n° 2011 - 619 du 4 octobre 2011. M. **ICKONGA (Yves)** est nommé conseiller du Président de la République chargé du suivi des institutions constitutionnelles.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **ICKONGA (Yves)**.

Décret n° 2011 - 620 du 4 octobre 2011. M. **OLLAMBA (Paul Gomez)** est nommé conseiller technique du Président de la République.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **OLLAMBA (Paul Gomez)**.

Décret n° 2011 - 621 du 4 octobre 2011. M. **MOLAMOU (Antonin)** est nommé conseiller technique du Président de la République.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **MOLAMOU (Antonin)**.

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

NOMINATION

Décret n° 2011 - 602 du 29 septembre 2011. Les étudiants, dont les noms et prénoms suivent, sont nommés dans la magistrature congolaise en qualité d'auditeur de justice, indice 1312.

Il s'agit de :

1- **SAMA MOGNIMBA OCASSO**, née le 20 janvier 1979 à Brazzaville ;

2- **MOYEN KEPIEBE (Nature)**, né le 11 mai 1974 à Okoyo

3- **MBONGO (Samuel Ulrich)**, né le 17 mai 1981 à Obelé;

4- **MOUNZEO IWANGOUS (Aimé Fiacre Saquaine)**, né le 29 novembre 1973 à Pointe - Noire ;

5- **GANDOU (Alexandrine Doréa)**, née le 18 août 1978 à Brazzaville ;

6- **MAMPAHA (Michel Whesfally)**, né le 12 mai 1980 à Pointe - Noire ;

7- **BENONTADIDI (Léger Evrard)**, né le 11 août 1980 à Brazzaville ;

- 8- **MATSIONA MASSENGO (Destin Jefford Adas)**, né le 3 mai 1981 à Loubomo ;
- 9- **BINDIKOU (Ryssie Meng)**, née le 22 juillet 1982 à Brazzaville ;
- 10- **MASSOUEMA (Sley Paterson Lionel)**, né le 28 mai 1980 à Loubetsi ;
- 11- **ZISSI BINTEBE (Olga Blanche)**, 28 juin 1976 à Brazzaville ;
- 12- **AKOUALA (Habib Venceslas)**, né le 30 octobre 1978 à Brazzaville ;
- 13- **BALOU (Dick Sidney Ulrick)**, né le 7 août 1978 à Brazzaville ;
- 14- **OPOKI (Roméo James)**, né le 4 avril 1978 à Brazzaville ;
- 15- **ONGALE OKOUMOU (Dimitri Firmin)**, né le 28 avril 1978 à Makoua ;
- 16- **SENDE BONAZEBI (Pardelia Vivene)**, née le 14 mai 1981 à Brazzaville ;
- 17- **N'GOKA MAMI (Emilie)**, née le 14 août 1986 à Owando ;
- 18- **OKISSAKOSSY ABONAYELE (Dina Dorelle Tétia)**, née le 6 mai 1981 à Brazzaville ;
- 19- **MABIKA BAZENGUISSA (Bison Chrislain)**, né le 22 octobre 1975 à Madingou ;
- 20- **ATABA (Roland)**, né le 8 juin 1975 à Ouesso ;
- 21- **FILANKEMBO (Doriane Christelle)**, née le 5 septembre 1980 à Brazzaville ;
- 22- **TENDY FANGO (Reno Weber Von Epsier)**, né le 11 août 1981 à Mossaka ;
- 23- **NGOLO NGAMPIO (Providence Géa Pathy)**, née le 12 décembre 1981 à Pointe - Noire ;
- 24- **GAIKO (Darian Bardin)**, né le 17 juillet 1977 à Brazzaville ;
- 25- **MABONZO (Bénédicte Eléonore)**, née le 16 mars 1975 à Kimpila ;
- 26- **MAKOSSO (Edi Blaise)**, né le 22 août 1973 à Pointe - Noire ;
- 27- **NZILA TOMBET (Hugues)**, né le 1^{er} avril 1981 à Yangui ;
- 28- **ITOUA NGAPORO (Doryane Marlène)**, née le 8 décembre 1980 à Brazzaville ;
- 29- **N'GOKA APENDI EKO (Horty Melanges)**, née le 29 décembre 1981 à Brazzaville ;
- 30- **MONEKENE MBILA (Sandrine Alida Diane)**, née le 18 décembre 1975 à Brazzaville ;
- 31- **MALONGA (Eric Clinchard)**, né le 15 mars 1982 à Oyandzi ;
- 32- **NGOLO NGAMBOU (Sarah Eladre)**, né le 12 décembre 1981 à Pointe - Noire ;
- 33- **BOSSALI (Urbain)**, né le 3 juin 1976 à Makotimpoko ;
- 34- **NKOUNKOU MATONDO (Ravel Athel)**, né le 15 octobre 1982 à Brazzaville ;
- 35- **SAMBA KINOUBANI (Hermann Romaric)**, né le 13 août 1980 à Brazzaville ;
- 36- **KINKELA (Princesse Katuixia)**, née le 11 novembre 1980 à Brazzaville ;
- 37- **GAMPO EBARA (Davin Clovy)**, né le 31 juillet 1979 à Gamboma ;
- 38- **N'KOUKA N'GOMA (César Arnaud)**, né le 1^{er} février 1978 à Pointe - Noire ;
- 39- **OKASSA (Aristide)**, né le 6 mai 1979 à Ngania ;
- 40- **MAYELA (Alida Natacha)**, née le 2 septembre 1974 à Pointe - Noire ;
- 41- **OKIELI (Victorien)**, né le 19 novembre 1976 à Konosso ;
- 42- **TSETSA (Guy Saturnin)**, né le 6 janvier 1979 à Loubomo ;
- 43- **ONDZIE - NGOUALOKI (Nathalie)**, née le 25 mai 1985 à Owando ;
- 44- **OKANA - DOUNIAMA (Firmin)**, né le 12 juillet 1978 à Ingouélé ;
- 45- **BAMBA (Saturnin Lovel)**, né le 21 novembre 1983 à Makabana ;
- 46- **MOMBONDE MAMBOULI (Dariase)**, née le 10 janvier 1983 à Makotimpoko ;
- 47- **ITOUA LAWAYA (Amouriche Zodiac)**, né le 16 octobre 1980 à Brazzaville ;
- 48- **IBONO (Armel Ulrich)**, né le 31 mars 1984 à Nkayi ;
- 49- **OMBONDZO SEBI (Baptiste Gaston Joseph)**, né le 6 février 1979 à Brazzaville ;
- 50- **ETOU -M'BAN - IMBA (Sylver)**, né le 1^{er} août 1978 à Pointe - Noire ;
- 51- **MOUKIAMA (Alix - Romain)**, né le 15 avril 1976 à Mouyondzi ;

52- **NGUEMBI (Viguié Carmen)**, né le 21 septembre 1979 à Pointe - Noire.

Le présent décret prend effet pour compter du 12 novembre 2008, date de la rentrée scolaire 2008 – 2009.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

NOMINATION

Décret n° 2011 - 600 du 28 septembre 2011.

Mme **EWONO** née **NGALA (Albertine)**, secrétaire des affaires étrangères de la catégorie I, échelle 1, 3^e classe, 1^{er} échelon du personnel diplomatique et consulaire est nommée et affectée à l'ambassade de la République du Congo à Addis Abeba (Ethiopie), en qualité de conseiller, en remplacement de Mme **OLEA (Gabrielle)**, rappelée.

L'intéressée percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter du 31 août 2010, date de prise de fonctions de l'intéressée.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

NOMINATION

Arrêté n° 13428 du 27 septembre 2011. Le lieutenant-colonel **KIBAMBA (Didier)** est nommé chef de division du matériel informatique, d'information, de la documentation et des archives à la direction des matériels de la direction générale de l'équipement.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 13429 du 27 septembre 2011. Le colonel **NKOUAKOUA (Jean Claude)** est nommé chef de division des équipements pétroliers de stockage et de ravitaillement à la direction des matériels de la direction générale de l'équipement.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 13430 du 27 septembre 2011. Le lieutenant-colonel **ONDZE (Daniel Bienvenu)** est nommé chef de division des opérations à la direction de reconnaissance tactico-opérationnelle de la direction centrale des renseignements militaires.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 13431 du 27 septembre 2011. Le lieutenant-colonel **OKESSE (Albert)** est nommé chef d'état-major du groupement de reconnaissance de la direction centrale des renseignements militaires.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCE -

ANNONCE LEGALE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES
DE BRAZZAVILLE

OFFICE NOTARIAL GALIBA

M^e Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis SASSOU-N'GUESSO,
Marché Plateau Centre-ville
B.P : 964 / Tél.: 222 81-18-94; 05 540-93-13;
06 672-79-24/ E-mail : notaire_galihen@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE INTERNATIONALE
DE TECHNOLOGIE CONGO
« SOCITECH CONGO »

Société Anonyme Unipersonnelle

Capital social : 10.000.000 Francs CFA
Siège social: Brazzaville, République du Congo
RCCM : 11 B 2860 REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date du 5 août 2011 reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA, notaire titulaire d'un office à la résidence de Brazzaville, enregistré le 8 août 2011 à la recette des impôts de Baongo, folio 137/1, numéro 1236, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique: Société Anonyme Unipersonnelle,

Dénomination sociale: "SOCIETE INTERNATIONALE DE TECHNOLOGIE CONGO" en sigle « SOCITECH CONGO»;

Siège social : Brazzaville, 2, avenue William Guynet, en face d'ex-Lamane, centre-ville, République du Congo.

Capital social : dix millions (10 000 000) de francs CFA, divisés en mille (1000) actions de dix mille (10.000) francs CFA chacune entièrement souscrites.

Objet social : la société a pour objet tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger:

- la vente, l'achat, la maintenance, la tierce maintenance, la location de matériel et de logiciel informatiques, bureautiques et de télécommunication;
- le conseil, l'audit, l'archivage et l'ingénierie informatique et télécoms ;
- l'intégration des solutions information, bureau-tique et de télécommunication;
- la formation informatique et télécommunication ;
- la conception et la réalisation de logiciels et documents divers ;
- le câblage réseau informatique ;
- l'importation de matériel, de logiciels informatiques et télécommunication ...

Durée : La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier.

Apports en numéraire : Par acte portant déclaration notariée de souscriptions et de versements reçus par le notaire soussigné, le 5 août 2011 et enregistré le 8

août de la même année, folio 137/3, numéro 1238, le souscripteur a déclaré que toutes les actions de valeur nominale de francs CFA : dix mille (10.000) sont en numéraire et qu'il a versé la somme de francs CFA : deux millions cinq cent mille (2.500.000) correspondant à la libération à hauteur du quart (U4) des actions souscrites.

Administration : Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de ladite société en date du 5 août 2011, reçu par le notaire soussigné, enregistré le 8 août 2011 à la recette des impôts de Bacongo, sous folio 137/2, n°1237, Monsieur Jean Baptiste KASSI a été nommé en qualité d'administrateur général de ladite société, pour une durée de deux (2) ans,

Dépôt au greffe : Les pièces constitutives ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 11 août 2011 sous le numéro 11 DA 694.

Immatriculation : La société a été immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, le 11 août 2011 sous le numéro 11 B 2860.

Pour insertion

Maître Henriette L. A. GALIBA
Notaire

Imprimé dans les ateliers
de l'Imprimerie du Journal Officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

